

**AGRICULTURE :  
RÉFÉRENCIEMENT**

Le ministère de l'Agriculture a référencé le 8 décembre la Mutuelle générale du personnel du ministère de l'Agriculture et organismes rattachés (Smar) et l'Union nationale de prévoyance de la Mutualité française (UNPMF) pour assurer la couverture santé et prévoyance de ses agents. C'est dans le cadre de leur partenariat que la Smar et l'UNPMF avaient répondu à l'appel public à la concurrence. L'offre de la Mutuelle générale de l'Équipement et des Territoires (MGET), soutenue par la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), a également été référencée par le ministère de l'Agriculture.

**AU JOURNAL  
OFFICIEL**

page 4



## Les Mutuelles d'entreprises créent **Agrume** pour éviter les pépins !



Mettre en place un système d'entraide en cas de dégradation de la marge de solvabilité: c'est l'une des missions d'Agrume créée le 25 juin par l'Union nationale des mutuelles d'entreprises (UNME). Son rôle est également d'optimiser la gestion technique et financière de ses membres, explique Marie-Line Ducre, directrice générale de l'UNME.

**L'Union nationale des mutuelles d'entreprises (UNME) a créé le 25 juin 2008 une union de groupe mutualiste dénommée Agrume. Pour quelle raison?**

**Marie-Line Ducre** – Pour comprendre cette démarche, il faut revenir à la résolution de l'assemblée générale de l'UNME de 2005. Elle repose sur un constat: les mutuelles d'entreprises sont amenées à répondre à toujours plus de défis. Elles doivent notamment s'adapter en permanence au périmètre de l'entreprise et aux nouvelles contraintes imposées par les directives européennes. En outre, elles sont confrontées à une concurrence de plus en plus forte ainsi qu'à la complexité croissante des métiers. Dans

ce contexte, l'UNME ne suffit plus à les soutenir, en particulier dans leurs relations avec les partenaires sociaux. Son rôle est en effet limité à la représentation des intérêts des mutuelles. Les administrateurs ont donc décidé qu'il fallait lui adjoindre une structure économique, tout en limitant strictement son action. Les mutuelles souhaitaient en effet conserver leur indépendance ainsi que leur mode de gouvernance, leurs fonds propres et leur système d'information. Après plusieurs mois de réflexion, le choix s'est porté sur la création d'une union de groupe mutualiste (UGM). Cette structure n'empiètera pas sur le métier des mutuelles, comme le souhaitaient



**MARIE-LINE DUCRÉ**, directrice générale de l'UNME: « *Aujourd'hui, Agrume réunit 23 mutuelles représentant 275 000 personnes protégées pour un volume de cotisations de 117 millions d'euros.* »

les administrateurs, puisqu'elle ne peut être assureur. En revanche, elle les aidera à optimiser leur gestion et à renforcer leur structure financière. Son nom, Agrume, est un acronyme d'Association, groupe, union, mutuelle et entreprise. Aujourd'hui, Agrume réunit 23 mutuelles représentant 275 000 personnes protégées pour un volume de cotisations de 117 millions d'euros.

**Comment fonctionne Agrume?**

**Marie-Line Ducre** – Agrume est avant tout un outil d'entraide technique et financière qui favorisera

●●● la pérennité et le développement de ses mutuelles membres. En clair, si l'une d'entre elles fait face à un problème technique ou financier, les autres s'engagent à l'aider. En fait, l'entraide intervient en cas de dégradation de l'exigence de marge de solvabilité. Cela peut se produire lorsqu'une mutuelle gagne du terrain et récupère d'un seul coup un nombre important d'adhérents. Dans cette hypothèse, le besoin de marge de solvabilité augmente brutalement de façon ponctuelle. A l'opposé, une mutuelle peut perdre un contrat d'actifs et voir sa marge de solvabilité se dégrader si elle a mal anticipé cette perte d'effectifs. Le troisième cas de figure, c'est la crise financière, comme celle que nous traversons en ce moment, avec une dégradation des résultats techniques et financiers. Pour éviter ce type de problème, Agrume surveille régulièrement les fonds propres et les marges de solvabilité de ses adhérents. Dès la moindre difficulté technique, la situation de la mutuelle est analysée avec l'aide d'un cabinet d'actuaire et un plan d'action lui est proposé. L'organisme bénéficie ensuite d'un soutien pour sa mise en œuvre et son suivi. Si l'intervention technique ne suffit pas, une aide financière est proposée. Deux modalités sont alors possibles : soit l'émission de titres subordonnés, soit une réassurance de soutien. Pour ne pas mettre le groupe en danger, la mutuelle qui bénéficie d'une aide ne peut quitter l'union tant qu'elle n'a pas remboursé l'intégralité de ses dettes. J'ajoute que ce dispositif ne peut en aucun cas remplacer l'intervention du Système fédéral de garantie (SFG).

### Avez-vous prévu un système qui permet de prévoir et d'anticiper les risques que peuvent courir les mutuelles?

**Marie-Line Ducre** – Bien sûr! Pour que cette union se porte bien, il vaut mieux que ses membres soient toujours en bonne santé! Agrume est donc aussi un outil de gestion et de prévention des risques. Elle a ainsi mis en place une plate-forme de pilotage qui constitue une aide à la décision pour les membres de son conseil d'administration et les élus des mutuelles. Concrètement, les organismes mutualistes doivent communiquer mensuellement à cette plate-forme un certain nombre de données, notamment sur les bénéficiaires, les prestations et les cotisations. Une fois fiabilisés et homogénéisés, ces éléments permettent de construire un tableau de bord et d'observer l'évolution des marges de solvabilité de l'ensemble des mutuelles. La plate-forme fournit en retour à chaque mutuelle des indicateurs qui leur permettent de comparer leurs résultats avec ceux des autres mutuelles adhérentes. Au bout du compte, Agrume peut conseiller les mutuelles sur leur pilotage opérationnel et stratégique, les évolutions de leurs garanties et l'équilibre des populations couvertes.

### Cette nouvelle structure a-t-elle également un rôle de représentation de ses membres?

**Marie-Line Ducre** – Tout à fait. Elle peut les représenter dans le cadre de certaines négociations (partenaires sociaux, professionnels de santé, ...). De ce fait, Agrume aura toute sa place à prendre dans le domaine du conventionnement.

Propos recueillis  
par Martine Ciprut

Imprimer  
cet article  
en format texte



**Votre site n'a pas la forme ?**  
vitaminez-le  
avec nos outils  
d'Animation  
Internet !

Retrouvez sur [Mutweb](http://Mutweb) les actualités de [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr) sur le site "Animation Internet" :  
**des contenus rédactionnels et graphiques "clés en main".**

  
www.mutualite.fr

# Marche arrière

Contre toute attente, le ministre de l'Éducation nationale a suspendu hier son projet de réforme de la classe de seconde. Jusqu'ici réputé pour sa détermination et son inflexibilité, Xavier Darcos a donc cédé devant la pression des lycéens. Conséquence : cette réforme n'entrera pas en vigueur à la rentrée 2009, mais « sera repoussée à la rentrée 2010 », indique **L'Humanité** (pages 2 et 3).

Cette modification de la seconde « devait inaugurer une réforme des classes de première et de terminale », en s'inspirant du modèle finlandais, explique à son tour **Le Figaro** (page 9). L'année scolaire devait ainsi être découpée en deux semestres, le mois de février marquant une coupure permettant à l'élève de changer d'option au besoin. L'idée était aussi de diminuer le volume horaire des cours en le ramenant à 31 h 30 hebdomadaires. Cette durée varie aujourd'hui entre 31 heures et 35 heures, précise **Le Figaro**. Autour d'un tronc commun de 21 heures de matières obligatoires devaient s'articuler deux matières optionnelles et des heures consacrées au soutien ou à l'approfondissement scolaire.

Interrogé dans **Le Parisien/Aujourd'hui** (pages 2 et 3), le ministre de l'Éducation

nationale indique qu'il se ressaisira du dossier « en examinant le statut lycéen, l'équilibre des matières, la condition des enseignants et la revalorisation de leur métier ». Quant à la décision de report, il explique qu'elle a été prise « de concert avec le président de la République et le Premier ministre ».

Avec cette expérience, souligne **Libération** en « une », « Sarkozy apprend la marche arrière », car « pour la première fois, le gouvernement retire l'un de ses projets ». Sur d'autres dossiers, l'exécutif est « parfois obligé de trouver des compromis », ajoute le quotidien (pages 2 à 5). Et de citer le Plan banlieue finalement « enlisé », la loi sur le logement « reportée » ou bien encore la loi sur le travail dominical « édulcorée ».

Comme le souhaitait Nicolas Sarkozy pendant la campagne présidentielle, cette dernière loi visait à donner à tous ceux qui le souhaitent la liberté de travailler le dimanche. Mais, comme le notent **Les Echos** (page 2), « le texte a été singulièrement vidé de son contenu ». « Ces derniers temps, l'exécutif a commencé à mettre prudemment le frein sur plusieurs projets », relève le quotidien économique.

Mais « il en reste deux politiquement sensibles pour 2009 : la formation professionnelle et l'organisation des collectivités locales ».

## HYPERTENSION : UNE PATHOLOGIE SILENCIEUSE ET RÉPANDUE

A l'occasion de la journée de l'hypertension, qui se tient aujourd'hui, le **Bulletin épidémiologique hebdomadaire** (BEH) publie deux études qui révèlent qu'« entre 20 % et 50 % des personnes hypertendues ne sont pas au courant de leur hypertension artérielle (HTA) ». En outre, poursuit **Le Figaro** (page 11), « un grand nombre de malades traités ne le sont pas correctement ». L'hypertension ne doit pas être considérée avec légèreté souligne le président du Comité français de lutte contre l'hypertension artérielle, dans **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 9). Comme l'explique Jean-Jacques Mourad, « si elle n'est pas prise en charge à temps, elle peut être néfaste pour le cerveau ». Les spécialistes estiment que cette pathologie frappe spécifiquement un quadragénaire sur trois (soit 15 millions de personnes), et qu'elle peut être évitée grâce à une alimentation saine et une pratique sportive régulière.

➔ [Frédéric Lavignette](#)

## SOCIAL

– « **Jean-Pierre Davant attaque.** » Le président de la Mutualité française attaque en justice pour « injure publique » le président du Collectif interassociatif sur la santé (CISS). Celui avait déclaré cet été que la Mutualité avait « probablement des valeurs, les valeurs de l'entourloupe ». Christian Saout est appelé à comparaître le 13 mars. **La Tribune** page 32.

– « **Le Parlement rétablit et recentre l'avantage fiscal des parents isolés.** » Désormais, la demi-part sera maintenue pour les parents isolés pouvant prouver qu'ils ont élevé seuls un enfant pendant au moins cinq ans. **Les Echos** page 4.

– « **L'indemnisation du chômage partiel va être revalorisée dès le 1<sup>er</sup> janvier.** » Un projet d'accord a été conclu hier entre patronat et syndicat sur l'indemnité horaire minimale. Celle-ci va passer de 4,42 euros à 6,84 euros. **Les Echos** page 4.

– « **Les employeurs face au dilemme des prestations de santé.** » Selon une enquête réalisée par le cabinet Mercer, l'offre de prestation de santé et de prévoyance est aux yeux des employeurs un atout pour attirer et retenir des salariés talentueux. **Les Echos** page 13.

## SANTÉ

– « **L'explosion de cancers de l'amiante est devant nous.** » A l'occasion des premières rencontres européennes des victimes de l'amiante

organisées à l'initiative des Mutuelles santé plus, des associations de victimes et du magazine *Viva*, la sociologue Annie Thébaud-Mony constate dans un entretien que le nombre de cancers a plus que doublé entre 1980 et 2005. **L'Humanité** page 7.

– « **Ophthalmologie : une vision commune public-privé.** » Installé à l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris, l'Institut de la vision mise sur le partenariat public-privé afin d'assurer une continuité entre la recherche fondamentale, les essais cliniques et les technologies à visée industrielle. **Les Echos** page 10.

## ET AUSSI

● Le psychiatre Claude Olivenstein est mort dimanche à l'âge de 75 ans. **Libération** page 16.

● Huit syndicats du public et du privé ont décidé hier d'appeler à une journée d'action le 29 janvier afin de demander des mesures anti-crisis d'urgence. **Les Echos** page 2.

● Daphné Lecomte-Somaggo est nommée déléguée générale de l'Association française des industries pharmaceutiques pour l'automédication responsable (Afipa). **Les Echos** page 9.

● Pour combler les « déserts médicaux », des chercheurs de têtes sillonnent l'Europe à la recherche de volontaires. **Le Figaro** page 10.

● La prise en charge des malades mentaux fait actuellement l'objet d'un état des lieux. **Les Echos** page 10.

# AGENDA

## DÉCEMBRE

### 16 DÉCEMBRE

Rencontre européenne sur le thème: «*L'amiante, un drame sans frontière*», organisée par Mutuelles santé plus.

Lieu: Strasbourg.

Information: Véronique Lambert au 01 49 88 52 04

### 18 DÉCEMBRE

Rencontre santé sur le thème «*Mieux connaître le cholestérol*». Cette manifestation est organisée par la Mutualité française Loire.

Lieu: Firminy.

Information: 04 77 47 10 00

## JANVIER

### 19 ET 20 JANVIER

Formation pour les profession-

nels qui interviennent auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Ces deux journées font parties d'un programme qui dure au total quatre jours. La deuxième session se déroulera les 9 et 10 mars 2009.

Lieu: Paris.

Informations: Céline Nossereau au 01 40 43 32 81

### 27 JANVIER

Formation sur le financement de la protection sociale proposée aux administrateurs, élus et directeurs des organismes mutualistes.

Lieu: Paris.

Information: Morgane Rocoffort au 01 40 43 33 77

## AU JOURNAL OFFICIEL

Arrêté du 21 novembre 2008 relatif aux destinataires des fichiers de données individuelles anonymisées de l'enquête nationale « handicapant » réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (JO n° 292 du 16 décembre 2008 texte n°10).

[Cliquer ici](#)

à la rédaction:

[jean-michel.molins@mutualite.fr](mailto:jean-michel.molins@mutualite.fr),

[mutualite.fr](mailto:mutualite.fr),

[milene.leroy@mutualite.fr](mailto:milene.leroy@mutualite.fr),

[christophe.delamure@mutualite.fr](mailto:christophe.delamure@mutualite.fr).

[mutualite.fr](mailto:mutualite.fr).

**Vous n'avez pas reçu l'Afim du jour.**

Première solution: aller télécharger le bulletin sur le portail d'accueil de [Mutweb](http://Mutweb.fr).

Si vous n'avez pas accès à l'Extranet de la FNMF, indiquez-nous le numéro qui vous manque par courriel à l'adresse suivante:

[christelle.cochet@mutualite.fr](mailto:christelle.cochet@mutualite.fr)

[mutualite.fr](mailto:mutualite.fr)

**Ecrire à l'Afim.**

L'adresse électronique

afim@mutualite.fr est une boîte aux lettres qui sert à l'envoi de l'Afim mais pas à la réception de courrier. Pour nous écrire, ne cliquez donc jamais « Répondre » à notre message: votre courrier risque de ne jamais nous parvenir. Reportez-vous plutôt à la dernière page du bulletin, qui comprend tous les renseignements pour signaler une mauvaise réception ou adresser un message à la rédaction. La rubrique « L'Afim en pratique » est publiée in extenso chaque vendredi.

## L'AFIM EN PRATIQUE

### Les archives de l'Afim.

L'ensemble de la collection de l'Afim est disponible sur [Mutweb](http://Mutweb.fr), rubrique « Collection par année ».

### Mutweb.

Si vous n'avez pas encore accès à Mutweb, prenez contact avec SVP Fédéral: 01 40 43 33 00.

### Changement d'adresse.

Afin d'éviter une interruption dans votre abonnement, n'oubliez pas de nous informer si vous avez une nouvelle adresse électronique. Pour cela, rendez-vous sur [Mutweb](http://Mutweb.fr), rubrique « Inscrivez-vous » puis « Modifier mon inscription Afim ».

### Abonner un ami.

Si vous souhaitez abonner un mutualiste, rendez-vous sur [Mutweb](http://Mutweb.fr), rubrique « Inscrivez-

vous » puis « Inscrire un autre mutualiste à l'Afim ». Si le nouvel abonné n'est pas un mutualiste, envoyez-nous par courriel ses coordonnées: nom, prénom, fonctions, adresse électronique, téléphone et télécopie, code postal. Contact:

[christelle.cochet@mutualite.fr](mailto:christelle.cochet@mutualite.fr)

[mutualite.fr](mailto:mutualite.fr)

### Transmettre une information à l'Afim.

Les correspondants Afim, qui assurent l'interface entre leur groupement et la rédaction, ont leur espace réservé sur [Mutweb](http://Mutweb.fr): site « Information et communication », rubrique « Afim » puis « Réseau des correspondants ». Si vous n'êtes pas correspondant Afim mais que vous souhaitez nous faire part d'une expérience originale de votre mutuelle, adressez un courriel

# MutWeb.fr



Le point d'entrée direct et quotidien des services de la Fédération.

Des informations essentielles

à votre activité :

juridique, communication, santé, prévoyance, réassurance, gestion, métiers, formation...

Retrouvez MutWeb sur [www.mutweb.fr](http://www.mutweb.fr)

Pour vous inscrire, appelez le :

**SVP fédéral**

[fsvp@mutualite.fr](mailto:fsvp@mutualite.fr)

**01.40.43.33.00**



AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. [www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr). FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication** : Jean-Martin Cohen Solal – **Coordination éditoriale**: Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef**: Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe**: Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction**: Marie-Laure Gros – **Maquettiste**: Jérôme Saillard – **Rédacteurs**: Martine Ciprut (3379), Paula Ferreira (3308), Christophe de La Mure (6286), Milène Leroy (3534), Frédéric Lavignette, John Sutton – **Photographe**: Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.**: composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.**: prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse**: Christelle Cros (6326) – **Emission/réception**: Christelle Cochet. **Tél.**: 01 40 43 34 73. **Mél.**: [christelle.cochet@mutualite.fr](mailto:christelle.cochet@mutualite.fr)